



RICHELIEU FRANCE

Rapport annuel au 29 Décembre
2017

Société de gestion : KBL RICHELIEU GESTION
Siège Social : 1 - 3 - 5, rue Paul Cézanne 75008
PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	8

Comptes annuels

Bilan actif	12
Bilan passif.....	13
Hors-bilan.....	14
Compte de résultat.....	15

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	16
Evolution de l'actif net	19
Complément d'information 1	20
Complément d'information 2	21
Ventilation par nature des créances et dettes	22
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	23
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	24
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	25
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	26
Affectation du résultat	27
Résultats et autres éléments	29
Inventaire	31

Orientation

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions françaises.

Le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% minimum au marché des actions françaises.

OBJECTIF DE GESTION

Richelieu France a pour objet, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance supérieure à l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement françaises.

INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP a pour indicateur de référence l'indice CAC 40 (dividendes nets réinvestis) représentatif de son exposition au marché français.

Le CAC 40 est l'indice phare du marché parisien et se compose des principales capitalisations boursières cotées sur ce marché. Les données concernant cet indice sont notamment disponibles sur le site indices.nyx.com.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie utilisée

La stratégie de ce FCP repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions françaises sur la base d'une étude approfondie des sociétés, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité et de leur valorisation.

Dans ce cadre, l'équipe de gestion se fonde sur des études réalisées par des intermédiaires financiers (« Brokers ») sélectionnés par la société de gestion et sur sa propre analyse.

Le FCP est en permanence exposé, à hauteur de 60 % minimum de son actif net, aux actions émises par des sociétés, issues de tous secteurs économiques et situées en France.

Le FCP privilégie les actions de sociétés dites de moyennes et grandes capitalisations (capitalisations boursières supérieures à 1 Milliard d'euros). Le FCP ne se fixe, néanmoins, aucune contrainte quant à sa possibilité de s'exposer à des actions de sociétés de petites capitalisations. Le poids accordé aux actions de moyennes et grandes capitalisations par rapport aux actions de sociétés de petites capitalisations pourra en conséquence évoluer en fonction des opportunités de marché.

L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition minimale ou maximale.

Dans le but de limiter son exposition aux marchés actions, le FCP peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire émis en euros par des entités publiques ou privées.

Ces titres seront principalement de qualité « *investment grade* » (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard&Poor's ou toute agence de notation équivalente).

Le FCP pourra, en outre, utiliser des contrats financiers (dérivés) pour couvrir son actif aux risques actions et/ou de change.

Les actifs

La stratégie de gestion prévoit de sélectionner, pour au minimum 75% de l'actif net du FCP, des titres de sociétés éligibles au PEA. Les investissements se concentrent donc sur les marchés de l'Union européenne et plus spécifiquement sur les marchés français.

Actions :

Le FCP sera en permanence investi, à hauteur de 75% minimum de son actif net, aux actions émises par des sociétés situées en France.

Le FCP conservera la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions de sociétés cotées sur des marchés autres que français, y compris les marchés actions des pays émergents.

Le FCP privilégie les actions de sociétés dites de moyennes et grandes capitalisations (capitalisations boursières supérieures à 1 Milliard d'euros). Le FCP ne se fixe, néanmoins, aucune contrainte quant à sa possibilité d'investir dans des actions de sociétés de petites capitalisations. Le poids accordé aux actions de moyennes et grandes capitalisations par rapport aux actions de sociétés de petites capitalisations ne sera donc pas figé et pourra évoluer en fonction des opportunités de marché.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut investir, de 0 à 25 % de son actif net dans des obligations ou titres de créance émis en euros, faisant partie de la dette publique ou de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Les produits de taux, dans lesquels le FCP sera autorisé à investir seront d'une durée inférieure à 10 et seront principalement de qualité « *investment grade* » (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard&Poor's ou toute agence de notation équivalente).

Le FCP s'engage à ne jamais investir plus de 10% de son actif net en produits de taux de signature publique ou privée à caractère spéculatif, plus risqués, dits « *high yield* » ou non notés.

Le FCP s'autorise, ainsi, à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations, notamment :

- obligations à taux fixe ;
- obligations à taux variables ;
- obligations indexées ;
- obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille du FCP pourra également comporter des :

- titres de créance négociables, bons du Trésor, titres négociables à court terme émis en euros (anciennement certificats de dépôt et billets de trésorerie) ;
- ECP (Euro Commercial Paper = billet de trésorerie émis en euros par une entité étrangère) ;
- tout autre instrument du marché monétaire répondant aux critères des articles R.214-10 à R.214-12 du Code monétaire et financier.

OPC :

Le FCP pourra investir à hauteur de 10 % de son actif net parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Ces OPC pourront être gérés au sein du groupe KBL European Private Bankers.

Les instruments financiers dérivés :

Le FCP pourra investir sur les instruments financiers dérivés de la façon suivante :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés français et étrangers ;
- organisés ;
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions ;
- change.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture.

Nature des instruments financiers utilisés :

- contrats à terme sur indices actions ou sur actions ;
- options sur indices actions ou sur actions ;
- swaps de change, à l'exclusion des « *total return swap* » ou tous contrats financiers présentant des caractéristiques similaires ;
- contrats à terme sur devises.

Le FCP s'interdit expressément d'avoir recours à des contrats d'échange sur rendement global « *total return swaps* » ou tout autre instrument financier dérivé présentant des caractéristiques similaires.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les dérivés sont utilisés dans le cadre d'une couverture générale du portefeuille aux risques actions et/ou de change.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant les dérivés de la façon suivante.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;
- exposition.

Nature des instruments utilisés:

- warrants, EMTN simple, certificats, credit link notes, obligations convertibles, bons de souscription, droits de souscriptions.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans le cadre d'une couverture générale du portefeuille au risque actions.
- le FCP pourra s'exposer au risque actions par l'intermédiaire de bons ou droits de souscription et d'obligations convertibles, dans la limite de 10% de son actif net.

Dépôts :

Le FCP pourra utiliser les dépôts, dans la limite de 20 % de son actif net, auprès d'un même établissement de crédit, afin de pouvoir optimiser la gestion de la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net et servent, de façon exceptionnelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs nets.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées:

- prises et/ou mises en pension ;
- prêts et/ou emprunts de titres.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- gestion de la trésorerie.

Les opérations de cession temporaire d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net.

Les acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net. Ce taux est porté à 100 % en cas de livraison des pensions contre espèces.

Ces opérations sont limitées à la réalisation de l'objectif de gestion. Les frais générés par ces opérations sont intégralement acquis au FCP (cf. paragraphe « Frais et commissions » du prospectus).

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels le FCP peut être exposé sont, par ordre d'importance :

Un risque de perte en capital : Les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Un risque actions : La performance du FCP dépend des titres sur lesquels il est investi, titres dont l'évolution peut être indépendante de celle affichée par les indices de marché. Cependant, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Un risque lié à la gestion discrétionnaire : La performance du FCP dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Un risque lié à la taille de la capitalisation et/ou de l'émission : Le FCP a la possibilité d'investir en actions de petites et moyennes capitalisations, ainsi que sur des émissions de petites tailles. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées. La valeur du FCP pourrait avoir le même comportement.

Un risque de taux : Le FCP peut être exposé jusqu'à 25 % aux produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de certaines de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Un risque de crédit : Le FCP peut être exposé jusqu'à 25% aux produits de taux. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « *high yield* » et/ou non notés. Historiquement, les produits « *high yield* » ont une probabilité de défaut plus élevée que les produits de taux de qualité « *investment grade* ». La valeur liquidative du FCP pourra donc baisser de manière plus importante et rapide.

Un risque lié à l'utilisation des contrats financiers : L'utilisation de contrats financiers (dérivés) peut entraîner une décorrélation entre l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV et celle des marchés actions, à la hausse comme à la baisse. Aucune surexposition de l'actif net de la SICAV n'est autorisée.

Un risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise du FCP, à savoir l'euro. Ce risque est accessoire. La variation d'une devise pourrait ainsi entraîner une perte de change qui impacterait à la baisse la valeur liquidative du FCP.

Un risque lié aux marchés émergents : Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, d'autres risques peuvent exister sur ces marchés. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places

internationales. L'évolution du cours de ces titres peut, en conséquence, varier très fortement et entraîner une baisse de la valeur liquidative, mais le risque reste accessoire.

Un risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, pendant la durée de vie du FCP, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Un risque lié à l'investissement en obligations convertibles : La valeur de ces obligations est fonction de l'évolution des taux d'intérêts, du cours de l'action sous-jacente, ainsi que du prix du dérivé intégré dans l'obligation. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG AUDIT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Contexte 2017 :

Malgré les incertitudes qui ont précédé le scrutin présidentiel jusqu'au mois d'avril, le CAC a progressé de manière quasi continue jusqu'à l'été, sur fond de reprise synchronisée de l'économie mondiale. Le souffle est retombé durant l'été en raison des interrogations sur le rythme de resserrement monétaire des grandes banques centrales de la planète et les secousses provoquées par les tensions géopolitiques entre Pyang Yang et Washington. L'indice a repris sa marche en avant au troisième trimestre, à la faveur d'un accord sur le relèvement de la dette américaine et d'une communication accommodante de la BCE en septembre qui a indiqué la nécessité de maintenir des taux durablement bas. Au final, le CAC a progressé de 11,69% en 2017 (dividendes réinvestis), enchainant sa 3ème année de hausse consécutive.

Sur le front sectoriel, les secteurs cycliques se sont particulièrement illustrés, à l'image de la consommation discrétionnaire (Kering +87,5%, LVMH +37,9%, Accor +24,5%), la construction (Vinci +35,2%, Bouygues +32,7%), les industrielles (Legrand +21,3%, Airbus +34,7%, Safran +26,9%) et la tech (STM +71,3%, Atos +22,7%, CapGemini +25,5%). Les utilities ont surfé sur la vague d'indicateurs macro positifs (Engie +25,6%, Veolia +37,6%). A l'inverse, les vecteurs défensifs ont sous-performé, santé et immobilier en tête (Sanofi -3,5%, Unibail - 3%), tandis que les financières affichent une forte disparité dans les performances (Société Générale -3,6%, BNP Paribas +7,2%, Crédit Agricole +22,2%).

Politique de l'OPCVM :

En 2017, Richelieu France a progressé de +11,5% pour la part R quand son indice de référence, le CAC40 a réalisé une hausse de +11,69% dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Richelieu France a été porté par les valeurs cycliques dans le secteur de la consommation discrétionnaire à l'image de Faurecia, Kering ainsi que les sociétés de construction telles que Bouygues ou encore Vinci. Malgré la sous-performance générale des secteurs défensifs, notre sélection de valeur a été bénéfique. Par exemple, le groupe ADP a été porté par les rumeurs de privatisation et Rémy Cointreau a profité de l'accélération des ventes de cognac en Chine et aux Etats-Unis. A l'autre bout du spectre, Richelieu France a été pénalisé par la contre-performance de Société Générale (résultats décevants en 2017), TechnipFMC (environnement reste déflationniste pour les sociétés de service) et Publicis (faible croissance organique et les investisseurs craignent l'émergence de nouveaux concurrents). Par ailleurs, les avertissements sur résultats en fin d'année de Elior et ShowroomPrivé ont pesé sur la performance du fonds.

Parmi les nouvelles lignes introduites en portefeuille, notons le retour de Total en septembre pour renforcer notre exposition au pétrole. Nous avons aussi initié des positions en Maison du monde et Suez en début d'année et Tarkett en fin d'année. Inversement, nous avons soldé plusieurs positions au cours de l'année. Nous avons apporté nos titres Havas à l'offre publique d'achat de Vivendi. Deux positions ont été soldées à la suite d'avertissement sur résultats : Gemalto et ShowroomPrivé. Enfin, nous avons soldé la ligne en Biomérieux pour des raisons de valorisation.

Perspectives :

A la fin 2017, nous estimons que les marchés actions dans leur ensemble sont correctement valorisés. Notre approche doit être plus en plus sélective et disciplinée. Il importe d'investir dans des sociétés capables d'afficher une progression des résultats solides, reposant sur des avantages compétitifs durables et bénéficiant d'une valorisation raisonnable. Etant donné la récente remontée de l'euro et la perspective d'une remontée des taux longs, nous privilégions pour le début d'année 2018 les valeurs domestiques (télécom), cycliques (biens d'équipement, banques), les sociétés qui bénéficieront d'une reprise de l'inflation (type les sociétés d'infrastructure) et celles qui bénéficieront de la réforme fiscale aux Etats-Unis.

Changements intervenus au cours de l'exercice :

Date de modification du Prospectus / DICI	Détail de la modification
16/02/2017	<p><u>DICI</u> - Mise à jour du DICI (frais courants - graphique de performances)</p> <p><u>Prospectus et DICI</u> - Ajout d'un point sur la politique de rémunération de notre société de gestion conformément à la Directive Européenne UCITS V.</p> <p><u>Commercialisation Suisse + Luxembourg</u> : Notification des modifications effectuées + envoi des prospectus et DICI pour dépôt auprès de la CSSF et de la FINMA</p>
23/05/2017	<p><u>DICI</u> - Mise à jour du SRRI : Richelieu France Parts C et I : 6 --> 5</p> <p><u>Prospectus complet</u> - Mise à jour du SRRI : Richelieu France Parts C et I : 6 --> 5</p> <p><u>Commercialisation Suisse + Luxembourg</u> : Notification des modifications effectuées + envoi des prospectus et DICI pour dépôt auprès de la CSSF et de la FINMA</p>
28/09/2017	<p><u>DICI / Prospectus</u> 1/ Création d'une nouvelle part (Clean Share) : part F 2/ Modification de la dénomination de la part C existante : > part R 3/ Modification wording - mise en conformité avec le règlement AMF (remplacement de Alternext par Euronext Growth) 4/ Prise en compte réforme des TCN 5/ modification du siège social de la SGP (transfert de siège à compter du 01/12/2017) [du 22 bd Malesherbes pour 1-3-5 rue Paul Cézanne 75008 Paris]</p> <p><u>[Commercialisation Suisse + Luxembourg]</u> : Notification des modifications effectuées + envoi des prospectus et DICI pour dépôt auprès de la CSSF et de la FINMA</p>
11/12/2017	<p><u>Prospectus</u> 1/ Correction erreur de frappe : part F : remplacement dans la rubrique "valeur liquidative d'origine de la part" par « parité avec la part R » 2/ Ajout d'un paragraphe sur la responsabilité du Dépositaire (OPCVM V)</p> <p><u>[Commercialisation Suisse + Luxembourg]</u> : Notification des modifications effectuées + envoi des prospectus et DICI pour dépôt auprès de la CSSF et de la FINMA</p>

DEONTOLOGIE

- Conformément aux dispositions de l'article 47 du règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion sous mandat de l'AFG (Partie : Dispositions), nous vous informons que nous sommes susceptibles d'effectuer des opérations sur les OPC de la société KBL RICHELIEU GESTION ou de son groupe.

- Processus de suivi et de sélection des intermédiaires financiers (Article 314-75 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF).

L'ensemble des transactions effectuées pour le compte de l'OPC sont réalisées avec des intermédiaires (brokers) sélectionnés par un comité comprenant notamment les gérants, les transmetteurs d'ordres et le middle office. Des critères objectifs permettent d'établir une notation pour chaque intermédiaire.

La politique de meilleure exécution est mise à disposition sur notre site internet.

- Les frais d'intermédiation pour l'année 2017 ayant représenté un montant supérieur à 500 000 €, KBL Richelieu Gestion a établi un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation conformément aux dispositions de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF. Ce compte rendu est disponible sur le site Internet de la société de gestion.

- Durant l'exercice 2017, la société de gestion a participé aux assemblées générales des sociétés dont les titres composent le portefeuille de l'OPC en conformité avec les modalités de sa politique de vote. Ce document ainsi que le compte rendu sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur simple demande des porteurs auprès de KBL Richelieu Gestion.

- Au 29 décembre 2017, les actifs éligibles au PEA représentaient 96,42% de l'encours du fonds.

- Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR :

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos à fin décembre 2017.

- Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

KBL Richelieu Gestion n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance dans ses choix d'investissement.

Toutefois, la société de gestion est attentive à ces sujets lors de ses analyses lorsque l'information est disponible et pertinente.

La société de gestion participe notamment au contrôle de la gouvernance des sociétés sélectionnées par l'étude des résolutions présentées aux assemblées. À ce titre, elle met à disposition sa politique et établit annuellement un rapport sur l'exercice de ses droits de vote qui sont disponibles sur son site internet.

- L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille.

- Politique de rémunération

La politique de rémunération de KBL Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.kblrichelieu.com

Montants des rémunérations versées en 2017 :

- Rémunération fixe brute 2017 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 1 093 995 € (concerne 15 collaborateurs).
 - o Dont 933 621 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT) (concerne 10 collaborateurs).

Richelieu France

- Bonus brut versés en 2017 au titre de 2016 : 34 000 € (concerne 8 collaborateurs).
 - o Dont 28 500 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT) – (concerne 6 collaborateurs). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).
- Bonus brut différé versés en 2017 (prime attribuée en 2014 au titre de 2013, versement d'une partie différée en 2017) : 7 033 € (concerne 1 collaborateur).

Bilan actif

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	69,103,908.47	72,748,569.63
Actions et valeurs assimilées	65,877,957.47	72,735,664.99
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	65,877,957.47	72,735,664.99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	3,225,951.00	12,904.64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	3,225,951.00	12,904.64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	40,599.50	10,463.20
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	40,599.50	10,463.20
Comptes financiers	798,134.37	341,211.12
Liquidités	798,134.37	341,211.12
TOTAL DE L'ACTIF	69,942,642.34	73,100,243.95

Bilan passif

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Capitaux propres	-	-
Capital	64,817,272.13	72,414,636.41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4,751,128.81	489,785.36
Résultat de l'exercice (a,b)	48,852.01	25,716.55
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	69,617,252.95	72,930,138.32
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	325,389.39	170,105.63
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	325,389.39	170,105.63
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	69,942,642.34	73,100,243.95

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,825,509.99	1,928,165.30
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	1,825,509.99	1,928,165.30
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-8,683.45	-177.97
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-8,683.45	-177.97
Résultat sur opérations financières (I + II)	1,816,826.54	1,927,987.33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,751,434.76	-1,847,175.37
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	65,391.78	80,811.96
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-16,539.77	-55,095.41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	48,852.01	25,716.55

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence aux coûts historiques. Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition en frais inclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés ;

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux:

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Frais de gestion

- 2.39 % TTC maximum pour la part R.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par KBL Richelieu Gestion ou toutes entités du groupe KBL European Private Bankers. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de mouvement perçues par la société de gestion (prélèvement sur chaque transaction)

Actions : 0,35 %.

Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30 %.

Autres obligations : 0,012 %.

Produits monétaires, TCN (EMTN et BMTN compris) :

- en deçà de 5 millions d'euros inclus : 0 € ;
- entre 5 et 10 millions d'euros inclus : 120 € ;
- au-delà de 10 millions d'euros: 200 €.

Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 €.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus inclus.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R.

Changements affectant le fonds

28/09/17 : La part C est devenue la part R.

28/09/17 : Création de la part F (inactive sur l'exercice).

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Actif net en début d'exercice	72,930,138.32	86,691,110.85
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	19,479,571.34	14,768,136.85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-30,630,983.96	-28,949,015.81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6,636,573.27	3,700,506.90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,395,974.75	-3,261,785.53
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2,532,536.95	-99,626.90
Différence d'estimation exercice N	16,265,608.81	13,733,071.86
Différence d'estimation exercice N-1	-13,733,071.86	-13,832,698.76
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	65,391.78	80,811.96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	69,617,252.95	72,930,138.32

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2017
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2017	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	37,918	
Nombre de titres rachetés	59,917	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	1,093.81	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	5,982.84	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,751,434.76	2.39
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2017
Ventilation par nature des créances	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	13,319.50
Coupons à recevoir	27,280.00
TOTAL DES CREANCES	40,599.50
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	133,588.59
Autres créditeurs divers	191,800.80
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	325,389.39

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2017
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	798,134.37
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	798,134.37	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 décembre 2017, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	48,852.01	25,716.55
Total	48,852.01	25,716.55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	48,852.01	25,716.55
Total	48,852.01	48,852.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4,751,128.81	489,785.36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4,751,128.81	489,785.36
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4,751,128.81	489,785.36
Total	4,751,128.81	489,785.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	385.52	400.35	469.29	477.10	531.99
Actif net (en k EUR)	89,039.75	82,284.17	85,940.04	72,930.14	69,617.25
Nombre de titres					
Parts C	230,959	205,530	183,124	152,860	130,861

Date de mise en paiement	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	14.92	15.11	51.72	3.20	36.30
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	6.61	1.23	-0.41	0.16	0.37

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	1,204,038.20	1,265,181.96	1,502,137.22
Actif net (en k EUR)	120.40	759.11	751.07
Nombre de titres			
Parts C	0.10	0.60	0.50

Date de mise en paiement	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	15,049.00	47,344.05	164,414.16
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts C	35,461.40	18,657.43	17,450.26

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2017

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				65,877,957.47	94.63
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				65,877,957.47	94.63
ACCOR SA	35,000.00	43.00	EUR	1,505,000.00	2.16
ADP	10,000.00	158.50	EUR	1,585,000.00	2.28
AXA SA	110,000.00	24.74	EUR	2,720,850.00	3.91
BNP PARIBAS	17,500.00	62.25	EUR	1,089,375.00	1.56
BOUYGUES SA	55,000.00	43.31	EUR	2,382,050.00	3.42
CAPGEMINI SE	13,500.00	98.89	EUR	1,335,015.00	1.92
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	50,000.00	45.98	EUR	2,299,000.00	3.30
ELIOR GROUP	100,000.00	17.23	EUR	1,722,500.00	2.47
ELIS SA -W/I	22,500.00	23.02	EUR	517,837.50	0.74
ESSILOR INTERNATIONAL	7,000.00	114.95	EUR	804,650.00	1.16
FAURECIA	30,000.00	65.13	EUR	1,953,900.00	2.81
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	27,500.00	50.10	EUR	1,377,750.00	1.98
ILIAD SA	10,000.00	199.75	EUR	1,997,500.00	2.87
IMERYS SA	17,500.00	78.54	EUR	1,374,450.00	1.97
INGENICO GROUP	15,000.00	89.01	EUR	1,335,150.00	1.92
KERING	4,000.00	393.00	EUR	1,572,000.00	2.26
KLEPIERRE	50,000.00	36.67	EUR	1,833,250.00	2.63
KORIAN	100,000.00	29.45	EUR	2,944,500.00	4.23
LEGRAND SA	35,000.00	64.19	EUR	2,246,650.00	3.23
LOREAL	7,000.00	184.95	EUR	1,294,650.00	1.86
MAISONS DU MONDE SA	25,000.00	37.75	EUR	943,750.00	1.36
MICHELIN (CGDE)	27,000.00	119.55	EUR	3,227,850.00	4.64
PERNOD RICARD SA	10,000.00	131.95	EUR	1,319,500.00	1.90
PUBLICIS GROUPE	35,000.00	56.65	EUR	1,982,750.00	2.85
REMY COINTREAU	13,000.00	115.50	EUR	1,501,500.00	2.16
SAFRAN SA	20,000.00	85.91	EUR	1,718,200.00	2.47
SANOFI	40,000.00	71.85	EUR	2,874,000.00	4.13
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	35,000.00	60.29	EUR	2,110,150.00	3.03
SOCIETE GENERALE SA	60,000.00	43.05	EUR	2,583,000.00	3.71
SUEZ	60,000.00	14.67	EUR	879,900.00	1.26
TARKETT - W/I	15,000.00	34.98	EUR	524,700.00	0.75
TECHNIPFMC PLC	35,000.00	25.85	EUR	904,750.00	1.30
TELEPERFORMANCE	25,000.00	119.45	EUR	2,986,250.00	4.29
TOTAL SA	44,000.00	46.05	EUR	2,025,980.00	2.91
VALEO SA	55,000.00	62.27	EUR	3,424,849.97	4.91

RICHELIEU FRANCE

VEOLIA ENVIRONNEMENT	40,000.00	21.28	EUR	851,000.00	1.22
VINCI SA	25,000.00	85.15	EUR	2,128,750.00	3.06
Titres d'OPC				3,225,951.00	4.63
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				3,225,951.00	4.63
UNION PEA SECURITE	300.00	10,753.17	EUR	3,225,951.00	4.63
Créances				40,599.50	0.06
Dettes				-325,389.39	-0.47
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				798,134.37	1.15
TOTAL ACTIF NET				69,617,252.95	100.00



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement

RICHELIEU FRANCE

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 29 décembre 2017***



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement RICHELIEU FRANCE

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 avril 2018

KPMG S.A.



Pascal Lagand
Associé